



Inégalité des chances : ce qui compte le plus

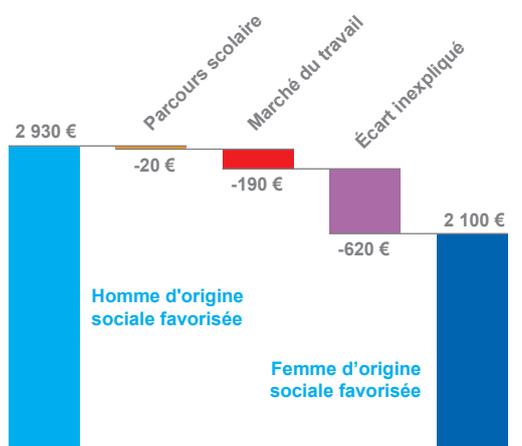
L'idée que l'inégalité des chances est particulièrement marquée dans notre pays est largement partagée. Afin de lutter contre ces disparités, il est nécessaire d'établir des constats clairs sur les caractéristiques qui influencent (ou non) les trajectoires des individus. Nous analysons ici le pouvoir prédictif du sexe, de l'environnement familial (profession des parents, ascendance migratoire) et territorial (région et type de territoire) sur le niveau de revenu d'activité perçu pendant la première partie de la vie active.

Des caractéristiques étudiées, l'origine sociale s'avère la plus déterminante en termes de revenu d'activité. En moyenne, 1 100 euros nets par mois séparent le quart des personnes d'origine favorisée du quart des personnes d'origine modeste, à origines migratoire et territoriale comparables. C'est presque deux fois plus que l'écart entre hommes et femmes (600 euros). À origine sociale donnée, les écarts de revenus selon le lieu de résidence à l'adolescence (région, territoire urbain *versus* rural), et surtout l'ascendance migratoire, sont de moindre ampleur. Néanmoins, le sexe, l'environnement familial et territorial sont, dans l'ensemble, de faibles prédicteurs du revenu des individus dans la mesure où une hétérogénéité de revenus importante existe entre individus à caractéristiques observées identiques : à titre d'exemple, 11% des femmes d'origine modeste gagnent davantage que la moitié des hommes d'origine sociale favorisée.

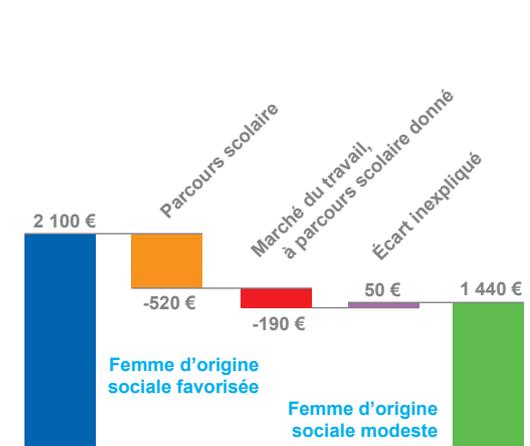
Les écarts de revenus entre origines sociales sont d'abord liés à des parcours éducatifs différents, notamment au diplôme obtenu (plus que la spécialité choisie ou que l'accès à une grande école). Ce n'est pas le cas en revanche des écarts de revenus entre hommes et femmes qui ne sont pas tant liés au parcours scolaire qu'à leur situation professionnelle (caractéristique du poste et de l'entreprise, de la quotité de travail, du taux d'emploi). Enfin, si la naissance des enfants n'accentue pas significativement les écarts de revenus d'activité entre origines sociales, elle explique près de 60 % des écarts de revenus entre hommes et femmes.

Décomposition de l'écart de revenu d'activité mensuel

Entre hommes et femmes d'origine favorisée



Entre femmes d'origine favorisée et modeste



Champ : individus nés et résidant en France métropolitaine, âgés de 31 à 46 ans en 2014.

Lecture : à âge, origine migratoire et région de naissance donnés, les hommes d'origine sociale favorisée perçoivent un revenu d'activité mensuel de 2 900 euros en moyenne, soit 830 euros de plus que le revenu d'activité moyen des femmes de même origine sociale. Sur ces 830 euros, 190 euros (23 %) sont liés à des différences de temps de travail et de poste occupé sur le marché du travail à parcours éducatif donné.

Source : France Stratégie, à partir de l'enquête *Formation et qualification professionnelle* (FQP) 2014-2015

Clément Dherbécourt
Département Sociétés et politiques sociales

Jean Flamand
Département Travail, emploi, compétences

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

L'expression « inégalité des chances » suggère que les individus ne disposent pas de chances équivalentes en matière de réussite sociale en raison de leurs caractéristiques familiales, individuelles ou du contexte dans lequel ils ont grandi. Cette question s'est imposée depuis plusieurs années dans le débat public, en partie du fait de la position peu flatteuse de la France par rapport aux autres pays développés¹. En dépit des dispositifs existants ou créés récemment, pour lutter notamment contre le décrochage scolaire ou les discriminations, l'idée que l'inégalité des chances est particulièrement marquée dans notre pays est largement partagée.

Afin de lutter contre l'inégalité des chances, il est nécessaire d'établir des constats clairs sur deux points. D'une part, quelles sont les caractéristiques les plus prédictives de la position sociale des individus et quelles sont les catégories d'individus dont les trajectoires sont les plus défavorables ? D'autre part, par quels canaux se créent les divergences liées à telle ou telle caractéristique individuelle ou familiale ? Quel est le rôle du parcours éducatif et du marché du travail ?

L'analyse est ici centrée sur quatre caractéristiques individuelles et familiales susceptibles d'exercer une influence sur la trajectoire des personnes : le sexe de l'individu, l'endroit où il a grandi, les professions exercées par ses parents,

et le fait d'avoir des parents immigrés². Ces quatre caractéristiques exercent une influence indéniable sur la trajectoire de vie, mesurée par le niveau d'éducation, la profession ou le revenu (les effets peuvent se cumuler)³. Pour autant, leur influence respective est très variable – ce qui est largement méconnu – et les canaux par lesquels elles affectent la trajectoire des individus, hétérogènes.

L'appréciation de la position sociale est subjective, elle peut être évaluée de plusieurs manières⁴. Pour cette étude, elle est mesurée à l'aune exclusive du revenu d'activité des individus (salaire et revenu non salarié). Ce dernier reflète l'insertion et la valorisation sur le marché du travail, qui détermine pour une bonne part leur position sociale. Notre analyse porte sur un échantillon de trentenaires et de quarantenaires (voir Encadré 1), dont l'insertion sur le marché du travail s'est faite il y a plusieurs années et qui ont, pour beaucoup, déjà accueilli leur(s) premier(s) enfant(s).

Contrairement à la plupart des études portant sur l'inégalité des chances sur le marché du travail centrées sur les salariés, notre analyse concerne tous les individus d'une classe d'âge, qu'ils soient salariés du secteur privé ou public, indépendants, chômeurs ou inactifs. Les écarts de revenus entre catégories reflètent donc à la fois des différences de participation au marché du travail et de rémunération sur ce marché.

Encadré 1 – Construction de l'échantillon et catégories d'analyse

À partir de l'échantillon démographique permanent (EDP)⁵, nous construisons un échantillon d'environ 100 000 individus âgés de 31 à 46 ans en 2018, pour une moyenne de 38,5 ans, soit un âge où la position sur le marché du travail est relativement stabilisée. Les individus sont observés à la fois en tant qu'enfant de 10 à 18 ans dans le recensement de population de France métropolitaine de 1990 ou 1999 et en tant qu'adulte dans les données de l'impôt sur le revenu pour l'année 2018, pour les individus résidant en France métropolitaine. Les individus résidant dans les

DOM en 1990 ou 1999 et/ou résidant dans les DOM en 2018 sont exclus de l'analyse, les recensements de la population ne couvrant pas les territoires ultramarins dans l'EDP. La région de résidence à l'adolescence, le type de territoire de résidence à l'adolescence (rural/périurbain/urbain hors zones urbaines sensibles/ZUS), l'ascendance migratoire (avoir au moins un parent né étranger à l'étranger) ainsi que la profession des parents à l'adolescence sont observés dans les recensements de population. Les revenus d'activité couvrent l'ensemble des

1. Voir les enquêtes PISA sur l'inégalité de performance éducative selon l'origine sociale ainsi que Dherbécourt C. (2020), « La mobilité sociale en France : que sait-on vraiment ? », Point de vue, France Stratégie, septembre, sur la mobilité intergénérationnelle des revenus, et Algan Y., Dustmann C., Glitz A. et Manning A. (2010), « The Economic Situation of First and Second-Generation Immigrants in France, Germany and the United Kingdom », *The Economic Journal*, vol. 120, sur le revenu des descendants d'immigrés.
2. D'autres dimensions pourraient être incluses pour mesurer l'environnement dans lequel a grandi l'individu (son rang dans la fratrie, l'âge de ses parents à sa naissance, le niveau de diplôme des parents, les caractéristiques du logement occupé, etc.). Nous nous limitons ici aux quatre dimensions les plus discutées dans le débat public.
3. Voir notamment Brinbaum Y. (2019), « Trajectoires scolaires des enfants d'immigrés jusqu'au baccalauréat : rôle de l'origine et du genre », *Éducation & Formations*, n° 100, décembre, sur l'effet hétérogène du sexe sur la réussite scolaire selon l'origine sociale et l'origine migratoire ; Barhoumi M. et Calle J.-P. (2020), « Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés », *Éducation & Formations*, n° 101, montre que l'effet de l'ascendance migratoire sur la réussite scolaire est lié à l'origine sociale ; Abbas H. et Sicsic M. (2022), « Qui gravit l'échelle des revenus par rapport à ses parents ? », document de travail Insee, montre comment le sexe, l'ascendance migratoire et la région d'origine influent chacun sur la probabilité d'accès à un niveau de revenu élevé pour les personnes d'origine modeste observées au début de leur carrière professionnelle ; Couppié T. (2013) « Insertion des jeunes issus de quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés », *Bref du CEREQ*, montre qu'à l'origine sociale donnée l'influence du quartier d'origine sur l'insertion professionnelle varie selon le sexe et l'ascendance migratoire.
4. Parmi les critères de position sociale qui sont pris en compte dans la littérature, on peut citer le patrimoine, l'accès à la propriété immobilière, le bien-être, l'état de santé, l'accomplissement familial, les conditions de travail. Voir Attias-Donfut C. et Wolff F. C. (2001), « La dimension subjective de la mobilité sociale », *Population*, 56-6, p. 919-958.
5. Dans le cadre de ce travail, l'accès à ces données a été réalisé au sein d'environnements sécurisés du Centre d'accès sécurisé aux données – CASD (réf. 10.34724/CASD).



salaires, bénéfiques agricoles, bénéfiques industriels et commerciaux, bénéfiques non commerciaux et les revenus de remplacement (indemnités chômage, maladie, maternité) déclarés à l'impôt sur le revenu. Sont retenus les montants mensuels nets des cotisations sociales avant prélèvement à la source.

L'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) 2014 fournit quant à elle de nombreuses informations biographiques que ne contient pas l'EDP⁶. Les niveaux de revenus obtenus dans FQP peuvent différer légèrement de ceux de l'EDP, en raison d'une taille d'échantillon plus petite et d'années et de cohortes de naissance différentes (on retient dans FQP les individus âgés de 31 à 46 ans en 2014). Les deux sources sont utilisées séparément.

Le choix de bornes d'âge larges, nécessaires pour obtenir des échantillons de taille suffisante, conduit à des écarts d'âge entre certaines catégories d'individus (les descendants d'immigrés d'Afrique étant plus jeunes en moyenne

que le reste de l'échantillon, par exemple). Or, le revenu des individus augmente en moyenne avec l'âge (1 800 euros à 31 ans, 2 400 euros à 46 ans). Afin de neutraliser les écarts de revenus liés à l'âge, on mesure ces écarts par régression linéaire, en incluant une variable d'âge en 2018 (en 2014 dans FQP) comme contrôle. Tous les écarts de revenus sont donc présentés à âge comparable.

L'origine sociale est construite à partir de la position sociale des deux parents, conformément à la nomenclature proposée récemment par le Conseil national de l'information statistique ou Cnis⁷ (voir Tableau 1). On note que les revenus des parents ne sont pas observables pour ces générations. Ainsi, sont considérées comme issues de milieux favorisés, les personnes dont au moins l'un des parents est cadre ou profession intermédiaire et l'autre également ou « petit indépendant », soit 22,5 % des personnes de l'échantillon. Sont considérés comme d'origine modeste les individus dont seul un parent est actif, ouvrier ou employé (25 % de l'échantillon).

Tableau 1 – Répartition des individus selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de leurs parents

Origine sociale	PCS Ménage correspondante	Répartition des individus selon l'origine sociale	
Favorisée	I. Ménages à dominante cadre	7,3 %	22,5 %
	I-a Cadre avec cadre	3,0 %	
	I-b Cadre avec profession intermédiaire	4,4 %	
	II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	15,1 %	
	II-a Cadre avec employé ou ouvrier	3,5 %	
	II-b Cadre avec inactif ou sans conjoint	5,3 %	
Intermédiaire	II-c Profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant	2,1 %	52,5 %
	II-d Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	4,2 %	
	III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	21,5 %	
	III-a Profession intermédiaire avec employé ou ouvrier	10,9 %	
	III-b Profession intermédiaire avec inactif ou sans conjoint	6,4 %	
	III-c Employé avec employé	4,2 %	
Modeste	IV. Ménages à dominante petit indépendant	11,3 %	25,0 %
	IV-a Petit indépendant avec petit indépendant, avec inactif ou sans conjoint	7,2 %	
	IV-b Petit indépendant avec employé ou ouvrier	4,1 %	
	V. Ménages à dominante ouvrière	19,8 %	
	V-a Ouvrier avec employé	13,6 %	
	V-b Ouvrier avec ouvrier	6,2 %	
Ensemble	VI. Ménages monoactifs d'un employé ou ouvrier	25,0 %	100 %
	VI-a Employé avec inactif ou sans conjoint	8,2 %	
	VI-b Ouvrier avec inactif ou sans conjoint	16,8 %	
Ensemble	Total	100%	100%

Champ : individus nés entre 1972 et 1987, ayant été recensés entre 10 et 18 ans en 1990 ou 1999 en France métropolitaine, résidant en France métropolitaine en 2018 et ayant rempli une déclaration d'impôt sur leurs revenus de 2018.

Lecture : au sein de l'échantillon, 3 % des individus ont deux parents cadres.

Source : France Stratégie, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) – millésime 2019

6. Pour plus de détails, voir l'annexe.

7. Nous reprenons la nomenclature proposée par un groupe de travail du Cnis consacré à la rénovation de la PCS. Pour plus de détails sur la construction de cette nomenclature, voir Amossé T. et Cayouette-Remblière J. (2022), « Une nouvelle nomenclature, La PCS Ménage », *Économie et Statistique/Economics and Statistics*, n° 532-33, p. 135-15.

Dans la première partie de la note, nous mesurons les écarts de revenus d'activité liés à quatre caractéristiques : le sexe, l'ascendance migratoire, l'origine sociale et le territoire de résidence à l'adolescence. Dans la seconde partie, on présente une décomposition des écarts de revenus pour ces caractéristiques, en distinguant les facteurs relevant du parcours éducatif et de la situation professionnelle. On s'intéresse enfin spécifiquement à l'effet de la naissance des enfants sur le revenu selon le sexe et l'origine sociale.

QUELLES CARACTÉRISTIQUES JOUENT LE PLUS SUR LES REVENUS INDIVIDUELS ?

L'origine sociale et le sexe sont beaucoup plus déterminants sur le revenu que l'ascendance migratoire et le lieu de résidence à l'adolescence

Dans quelle mesure le revenu d'activité varie selon les quatre caractéristiques qui nous intéressent ici, à savoir le sexe, la profession des parents (voir Encadré 1), le territoire de jeunesse et l'ascendance migratoire ? Une première approche, la plus immédiate, consiste à comparer simplement les écarts de revenus moyens pour chaque caractéristique prise séparément. On obtient alors un écart de 1 200 euros par mois en moyenne, entre le quart d'origine sociale favorisée et le quart d'origine sociale modeste⁸, soit 57 % du revenu moyen de l'ensemble de l'échantillon (2 120 euros)⁹. L'écart est de 620 euros entre hommes et femmes. Selon la même méthode, si l'on compare les individus qui ont grandi dans la région la plus riche (Île-de-France, 17 % des personnes de l'échantillon) et les deux régions les plus pauvres (le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon, 12 % de l'échantillon), l'écart est de 600 euros par mois. Les 8 % du total de l'échantillon ayant grandi dans une zone urbaine sensible (ZUS)¹⁰ perçoivent en moyenne 500 euros de moins par mois que ceux qui ont grandi en milieu urbain hors ZUS (64 % du total). Ces derniers perçoivent en moyenne 280 euros de plus par mois que ceux qui ont grandi en milieu rural (8 %).

Enfin, les 7 % de descendants d'au moins un parent immigré d'Afrique gagnent en moyenne 400 euros de moins que les 84 % sans ascendance migratoire.

Ces écarts « bruts » ne permettent cependant pas d'identifier le poids relatif de chacune de ces caractéristiques : les écarts bruts de revenus selon l'origine sociale reflètent également des différences au niveau du territoire d'origine ou de l'ascendance migratoire, puisque les catégories sociales analysées ne sont pas réparties uniformément sur le territoire et n'ont pas la même ascendance migratoire. Ainsi, un individu d'origine sociale favorisée sur quatre a grandi en Île-de-France - c'est un sur sept pour ceux d'origine modeste. 3 % ont grandi en ZUS (17 % en cas d'origine modeste), et 2 % ont au moins un parent immigré d'Afrique (18 % en cas d'origine modeste). De la même manière, les écarts de revenus selon le lieu d'origine ou l'ascendance migratoire sont liés à des effets de composition. Les personnes qui grandissent en Île-de-France ont plus souvent des parents cadres que ceux qui ont grandi dans d'autres régions, ce qui expliquerait leur niveau de revenu plus élevé (voir Tableau 2 page suivante). Les descendants d'immigrés ont plus souvent des parents ouvriers et employés et ont également davantage grandi dans une ZUS que les personnes d'origine favorisée. Ce raisonnement ne s'applique pas aux écarts de revenus entre hommes et femmes, qui partagent en moyenne le même environnement familial et territorial.

Pour déterminer la contribution des différents aspects de l'environnement familial et territorial, il est nécessaire de neutraliser leurs éventuelles corrélations entre ces aspects par une analyse « toutes choses égales par ailleurs¹¹ ». Les écarts liés à l'origine sociale s'avèrent alors clairement les plus importants (voir la colonne « Nets des autres caractéristiques » du Tableau 3 page suivante)¹². Ainsi, à caractéristiques comparables, l'écart de revenus moyen entre personnes d'origine favorisée et d'origine modeste s'élève à 1 100 euros mensuels environ contre 1 200 euros pour l'effet brut. En d'autres termes, 90 % de l'écart brut provient de l'effet net de l'origine sociale et 10 % des autres caractéristiques.

8. Le revenu moyen de l'ensemble de l'échantillon s'établit à 2 120 euros nets par mois, le revenu médian à 1 865 euros, le premier quartile à 1 250 euros et le troisième à 2 600 euros, le premier décile à 350 euros et le neuvième à 3 700 euros. Le quart des individus de l'échantillon aux revenus les plus élevés perçoivent 4 160 euros en moyenne contre 520 euros pour le quart des individus aux revenus les plus bas, soit un écart de 3 600 euros.

9. La prédominance de l'origine sociale sur les autres variables explicatives des inégalités de revenus se maintient si on compare le quart d'origine favorisée au deuxième quartile (et non au premier) : l'écart de revenus est alors de 1 000 euros (voir l'annexe disponible en ligne sur le [site de France Stratégie](#)).

10. Les ZUS correspondent aux quartiers de grands ensembles en difficulté sociale et économique, selon le zonage de la politique de la ville des années 1990.

11. Les caractéristiques prises en compte dans la régression sont les suivantes : sexe, âge, région de résidence à l'adolescence, type de territoire de résidence à l'adolescence, ascendance migratoire et origine sociale.

12. L'écart selon l'origine sociale serait encore plus important si l'on distinguait les franges d'origine sociale les plus extrêmes au sein du quart le plus favorisé et du quart le plus modeste, par exemple, les 10 % ou 5 % des enfants de parents du haut de l'échelle des revenus avec ceux du bas. À titre d'exemple, le revenu d'activité des personnes dont les deux parents sont cadres (1-a), qui représentent 3 % de l'échantillon est en moyenne de 3 480 euros par mois, soit 1 760 euros de plus que pour les enfants de la catégorie « ouvriers avec inactifs ou sans conjoint » (16,8 % de notre échantillon), à âge, ascendance migratoire, type de territoire et région d'origine comparables (voir annexe).



À l'inverse, à caractéristiques comparables, les écarts de revenus selon la région et le type de territoire de résidence à l'adolescence ou selon l'ascendance migratoire sont certes significatifs mais nettement plus faibles que les écarts bruts, indiquant qu'ils sont avant tout liés à des effets de composition.

Si l'on considère, pour chaque caractéristique prise isolément, l'écart entre les deux catégories extrêmes sur le plan des revenus, l'origine sociale (1 100 euros d'écart) joue plus que le sexe (600 euros), qui joue plus que le territoire de jeunesse (440 euros entre la région la plus riche et les deux régions les plus pauvres¹³, 250 euros entre urbain hors

Tableau 2 – Origines migratoires et territoriales au sein des trois groupes d'origine sociale

Origine sociale	Ascendance migratoire				Type de territoire de résidence à l'adolescence						Région de résidence à l'adolescence			
	Sans ascendance migratoire	Descendants immigrés Afrique	Descendants d'autres immigrés	Total	Rural	Péri-urbain	Urbain hors ZUS	Urbain ZUS	Total urbain	Total	Île-de-France	Nord-Pas-de-Calais/Languedoc-Roussillon	Autres régions	Total
Favorisée	91 %	2 %	7 %	100 %	8 %	13 %	76 %	3 %	79 %	100 %	26 %	9 %	65 %	100 %
Intermédiaire	86 %	4 %	10 %	100 %	17 %	17 %	61 %	6 %	67 %	100 %	15 %	11 %	75 %	100 %
Modeste	73 %	18 %	10 %	100 %	11 %	10 %	61 %	17 %	78 %	100 %	14 %	16 %	69 %	100 %
Ensemble	84 %	7 %	9 %	100 %	13 %	14 %	64 %	8 %	72 %	100 %	17 %	12 %	71 %	100 %

Champ : individus nés entre 1972 et 1987, ayant été recensés entre 10 et 18 ans en 1990 ou 1999 en France métropolitaine, résidant en France métropolitaine en 2018 et ayant rempli une déclaration d'impôt sur leurs revenus de 2018.

Lecture : parmi les individus d'origine favorisée, 91 % n'ont aucun parent immigré, 26 % ont grandi en Île-de-France.

Source : France Stratégie, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) – millésime 2019

Tableau 3 – Écarts de revenus d'activité en 2018 selon l'environnement familial et territorial, et le sexe

Écarts de revenus d'activité mensuels

Caractéristiques	Catégorie de référence	Catégorie comparée	Bruts		Nets des autres caractéristiques		
			En €	En % du revenu moyen	En €	En % du revenu moyen	
Sexe	Hommes	Femmes	620 €	29 %	620 €	29 %	
Origine sociale	Origine favorisée	Origine intermédiaire	830 €	39 %	770 €	36 %	
	Origine favorisée	Origine modeste	1 200 €	57 %	1 080 €	51 %	
	Origine intermédiaire	Origine modeste	370 €	17 %	310 €	15 %	
Lieu de résidence à l'adolescence	Type de territoire	Urbain hors ZUS	Périurbain	80 €	4 %	40 €	2 %
		Urbain hors ZUS	Rural	280 €	13 %	140 €	7 %
		Urbain hors ZUS	Zones urbaines sensibles (ZUS)	500 €	24 %	250 €	12 %
Région	Île-de-France	Nord-Pas-de-Calais/Languedoc-Roussillon	600 €	28 %	440 €	21 %	
		Régions intermédiaires	400 €	19 %	290 €	14 %	
		Nord-Pas-de-Calais/Languedoc-Roussillon	200 €	9 %	140 €	7 %	
Ascendance migratoire	Sans ascendance migratoire	Ascendance Afrique Maghreb	400 €	19 %	170 €	8 %	
	Sans ascendance migratoire	Ascendance Europe	40 €	2 %	10 €	0 %	

Note : les écarts bruts et nets sont présentés dans ce tableau à âge donné. Les écarts bruts sont obtenus en régressant le revenu d'activité sur chacune des cinq caractéristiques prises isolément. Les écarts nets sont obtenus en régressant les revenus d'activité sur les cinq caractéristiques simultanément (voir annexe).

Champ : individus nés entre 1972 et 1987, ayant été recensés entre 10 et 18 ans en 1990 ou 1999 en France métropolitaine, résidant en France métropolitaine en 2018 et ayant rempli une déclaration d'impôt sur leurs revenus de 2018.

Lecture : les individus d'origine favorisée perçoivent en moyenne 1 200 euros de plus par mois que les individus d'origine modeste (écart brut) et 1 080 euros de plus à sexe, région et type de territoire de résidence à l'adolescence et ascendance migratoire comparables (écart corrigé des effets de structure).

Source : France Stratégie, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) – millésime 2019

13. On note que l'écart de revenus à l'âge adulte entre départements au sein d'une même région est limité. Ainsi, 300 euros séparent les personnes ayant grandi à Paris de celles en Seine-Saint-Denis. Le département le moins favorable en termes de revenus est celui des Pyrénées-Orientales (Languedoc-Roussillon).

ZUS et ZUS), et qui joue lui-même plus que l'ascendance migratoire (170 euros entre personnes sans ascendance migratoire et descendants d'immigrés d'Afrique). Les personnes qui cumulent les différentes caractéristiques défavorables – soit les femmes d'origine modeste descendantes d'immigrés d'Afrique et ayant grandi en ZUS dans une région pauvre – perçoivent un revenu moyen de 1 000 euros par mois. 60 % de l'écart de cette catégorie à la moyenne s'explique par l'origine sociale et le sexe.

Entre 2010 et 2018, les écarts de revenus entre catégories ne baissent significativement qu'entre hommes et femmes (voir Encadré 2).

Les écarts moyens de revenus, calculés sur l'ensemble de l'échantillon, permettent de fixer les ordres de grandeur. Il s'agit de moyennes qui ne doivent pas laisser penser qu'il existe un déterminisme du contexte familial, territorial ou du sexe. Même en tenant compte de ces caractéristiques, nous n'expliquons qu'une part résiduelle (environ 10 %) de la variance des revenus entre individus. Le faible pouvoir prédictif des origines sociales sur le revenu des individus est largement documenté en France et à l'international. En France, dans les années 2000, A. Lefranc, N. Pistoletti et A. Trannoy (2004) estiment que les inégalités de revenus sont

Encadré 2 – Entre 2010 et 2018, peu d'évolution de l'inégalité des chances, sauf entre hommes et femmes

L'écart de revenus d'activité selon l'origine sociale est resté quasiment stable entre 2010 et 2018, tandis qu'il a fortement baissé entre les femmes et les hommes. Pour les autres caractéristiques analysées, les inégalités de revenus d'activité n'ont pas évolué significativement.

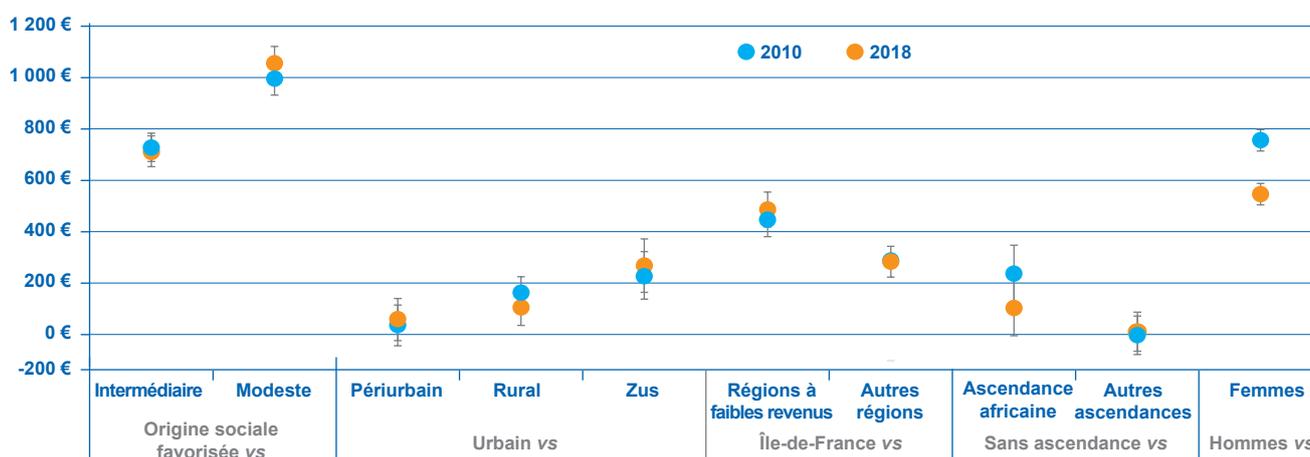
Le Graphique 1 rassemble les écarts de revenus en euros constants obtenus en 2010 et en 2018, sur les individus âgés de 35 à 38 ans, proches de l'âge moyen de l'échantillon principal (37 ans). En comparant ces individus de même âge à neuf ans d'intervalle, on constate que l'écart entre les hommes et les femmes a baissé de 28 %, de 750 à 550 euros environ¹⁴. La baisse

est statistiquement significative au seuil de 5 %. Elle reflète la convergence des taux d'activité et de chômage au cours du temps¹⁵ et l'augmentation du niveau de diplôme des femmes¹⁶.

Parmi ces individus, l'écart de revenus entre personnes d'origine sociale favorisée et modeste est similaire aux deux dates : 1 000 euros en 2010 et 1 050 euros en 2018¹⁷.

Les évolutions des écarts de revenu selon le contexte familial ou territorial sont de faible ampleur ou non statistiquement significatives, compte tenu du nombre restreint des personnes concernées.

Graphique 1 – Écarts de revenus d'activité, de 35 à 38 ans en 2010 et 2018



Champ : individus âgés de 35 à 38 ans en 2010 ou en 2018, ayant rempli une déclaration d'impôt sur leurs revenus de 2010 ou 2018 en France métropolitaine, et ayant été recensés entre 10 et 18 ans dans le recensement de 1990 ou 1999.

Lecture : entre 2010 et 2018, l'écart entre les hommes et les femmes âgés de 35 à 38 ans est passé de 760 euros à 550 euros, toutes choses égales par ailleurs. Les barres représentent l'intervalle de confiance à 95 %.

Source : France Stratégie, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) – millésime 2019

14. Sur un champ différent (salariés en emploi dans le secteur privé), l'Insee observe une réduction de l'écart de revenu salarial moyen entre les femmes et les hommes sur les vingt dernières années. Voir Godet F. (2023), « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et postes comparables 2021 », *Insee Focus*, n° 292, mars.

15. Insee (2022), « Temps de travail, durée travaillée et sous-emploi », in *Femmes et hommes, l'égalité en question*, coll. « Insee Références », mars, p. 32-33.

16. Flamand J. (2020), « Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ? », *La Note d'analyse*, n° 85, France Stratégie, février.

17. On note que la part des individus d'origine favorisée a augmenté en neuf ans, ce qui pourrait biaiser en théorie notre analyse. Toutefois, les écarts de revenus entre origines sociales sont stables même en modifiant la définition des catégories afin d'obtenir des groupes sociaux de poids comparable aux deux dates.



attribuables à 5 % à l'origine sociale¹⁸. Aux États-Unis, les données de Chetty *et al.* (2014)¹⁹ portant sur des millions d'individus distingués par centile de revenu des parents montrent également la très faible variance expliquée par le revenu parental. De fait, certains individus perçoivent des revenus élevés, quelles que soient leurs caractéristiques (origine sociale, sexe, ascendance migratoire et territoire d'origine)²⁰. Cela explique que l'on observe à la fois des écarts importants de revenus entre catégories et au sein de chaque catégorie, nous y reviendrons.

Par ailleurs, les écarts de revenus présentés dans le Tableau 3 sont des moyennes calculées au sein de l'ensemble de l'échantillon. Bien entendu, le contexte migratoire et territorial ne joue pas le même rôle en fonction de l'origine sociale ou du sexe, et inversement. Par exemple, l'écart (net des autres caractéristiques) entre natifs d'Île-de-France et des régions les plus pauvres (Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais) s'élève à environ 500 euros parmi les personnes d'origine modeste, soit 27 % du revenu moyen de l'ensemble des personnes d'origine modeste. Parmi les personnes d'origine intermédiaire ou favorisée, l'écart est plus faible, d'environ 17 % (respectivement 350 euros et 450 euros). L'écart net entre descendants d'immigrés d'Afrique et personnes sans ascendance migratoire varie également selon l'origine sociale, les (très rares) personnes d'origine favorisée et descendant d'immigrés d'Afrique gagnant plus que leurs homologues sans ascendance migratoire²¹.

Dans le reste de la première partie, nous analysons plus en détail les écarts de revenus d'activité selon l'origine sociale et le sexe, à ascendance migratoire et territoire de jeunesse comparables.

Les hommes d'origine favorisée gagnent le double des femmes d'origine modeste, avec une hétérogénéité forte au sein de chaque catégorie

Le Graphique 2 compare les distributions « nettes » de revenus d'activité des six catégories d'individus regroupés par sexe et origine sociale, c'est-à-dire les distributions à origines migratoire et territoriale (région et type de territoire) comparables²². On constate que les hommes d'origine favorisée perçoivent un revenu d'activité moyen plus de deux fois supérieur à celui des femmes d'origine modeste (3 300 euros

contre 1 500 euros). Les deux catégories à plus faibles revenus à l'âge adulte sont les femmes d'origine intermédiaire et modeste. Les femmes d'origine favorisée et les hommes d'origine intermédiaire ont des revenus assez proches (moins de 100 euros d'écart en faveur des premières). Ces deux catégories perçoivent un revenu inférieur d'environ 1 000 euros à celui des hommes d'origine favorisée.

Ces écarts moyens ne doivent pas occulter la très grande hétérogénéité des revenus au sein même des six catégories (à âge, origines territoriale et migratoire comparables). Ainsi, parmi les hommes d'origine sociale favorisée, on constate un rapport de 1 à 7,4 (soit une différence de 5 000 euros mensuels) entre le seuil des 10 % les plus rémunérés et celui des 10 % les moins bien rémunérés. Ce rapport est deux fois plus grand chez les femmes issues d'une famille modeste, du fait de l'importante proportion d'entre elles avec de très faibles revenus d'activité : 8 % d'entre elles n'ont aucun revenu sur l'année. Pour les autres catégories, les rapports vont de 1 à 5 (hommes d'origine intermédiaire) à 1 à 8 (hommes d'origine modeste). Au total, il y a donc inégalité des chances mais pas déterminisme social puisque certaines femmes d'origine modeste perçoivent des revenus élevés, et certains hommes d'origine favorisée perçoivent des revenus faibles. À titre d'illustration, 11 % des femmes d'origine modeste percevant les revenus les plus élevés gagnent davantage que la moitié des hommes d'origine favorisée (voir Graphique 2 page suivante).

Des écarts moyens de revenus entre femmes et hommes de 25 % environ, quelle que soit l'origine sociale

Arrêtons-nous à présent sur les écarts entre hommes et femmes²³ (voir Graphique 3 page suivante). Sur l'ensemble de la population, les femmes perçoivent en moyenne 25 % de moins que les hommes. Le constat est peu ou prou le même selon l'origine sociale. Il est légèrement plus faible pour les personnes d'origine intermédiaire (22 %), et plus élevé pour les origines sociales extrêmes : 27 %. Au sein des personnes d'origine favorisée, l'écart en euros mensuels est très supérieur aux deux autres catégories (près de 900 euros, contre environ 530 euros). Le fait d'avoir grandi dans un environnement familial favorisé ne protège donc pas particulièrement des disparités de revenus entre les sexes. Nous reviendrons plus bas sur l'explication de ce phénomène.

18. Lefranc A., Pistolesi N. et Trannoy A. (2004), « Le revenu selon l'origine sociale », *Économie et statistique*, n° 371, p. 49-82, décembre.

19. Chetty R., Hendren N., Kline P., Saez E. (2014), « *Where is the land of opportunity ?* », *The Quarterly Journal of Economics*, septembre.

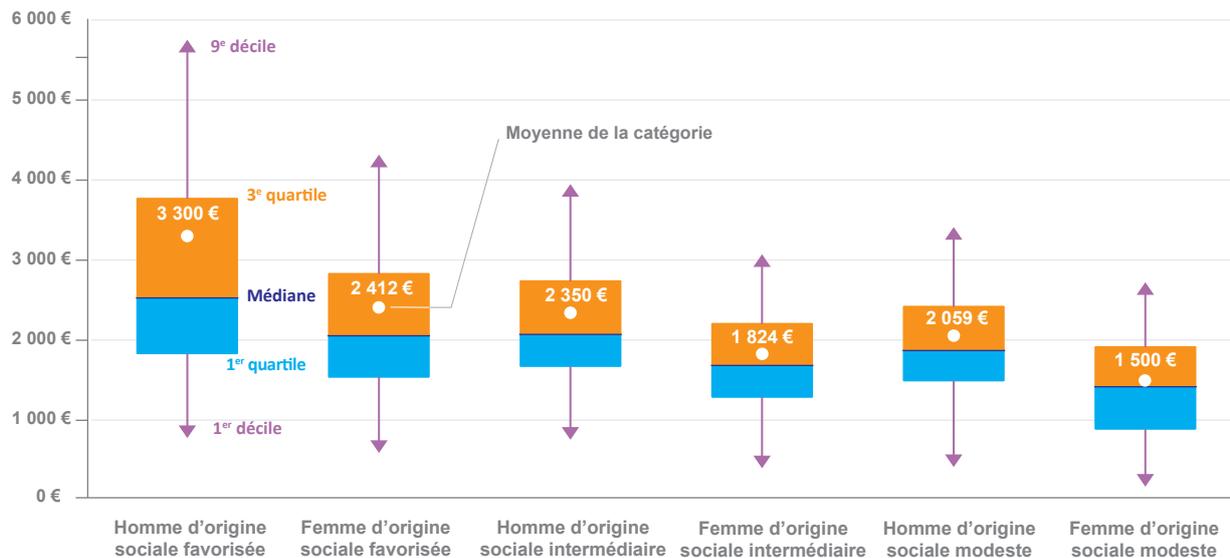
20. Par exemple, le revenu médian des femmes d'origine modeste s'élève à 1 370 euros par mois. Parmi elles, 1 % perçoit plus de 5 000 euros par mois et 0,1 % plus de 10 000 euros. Voir les distributions de revenu par sexe et origine sociale dans l'annexe.

21. Parmi les personnes d'origine modeste, les personnes sans ascendance migratoire gagnent en moyenne 150 euros de plus par mois que celles descendantes d'immigrés d'Afrique (8 % du revenu moyen des personnes d'origine modeste). L'écart est de 310 euros au sein des personnes d'origine intermédiaire (15 %) et de -350 euros au sein des personnes d'origine favorisée (-12 %).

22. Les distributions de revenus brutes selon l'origine sociale et le sexe sont disponibles en annexe.

23. On rappelle que pour les écarts entre hommes et femmes, il est équivalent de raisonner en écarts « nets » ou en écarts « bruts », puisqu'en moyenne les hommes et les femmes ne diffèrent pas sur le plan des caractéristiques familiales et territoriales.

Graphique 2 – Distributions de revenus d'activité par sexe et origine sociale « nettes » des autres caractéristiques familiales et territoriales



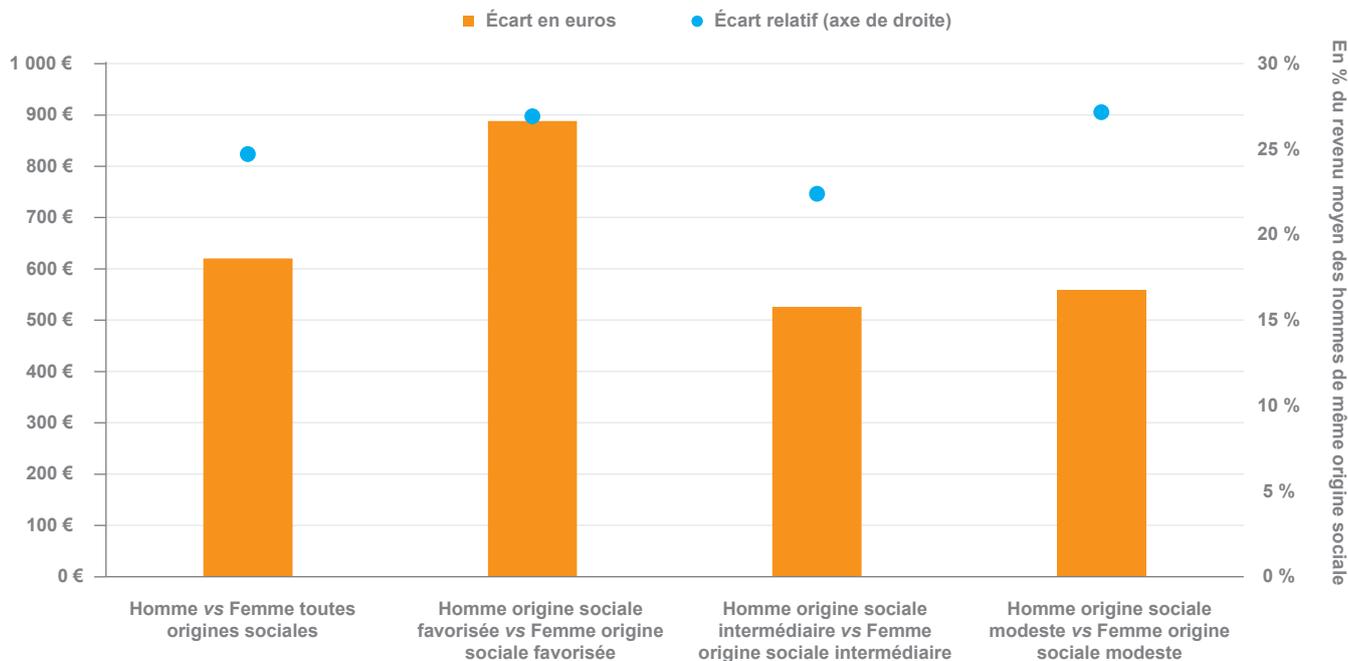
Note : les distributions de revenus sont corrigées des écarts d'âge, de région et type de territoire de résidence à l'adolescence (rural/périurbain/urbain hors ZUS/ZUS) et d'ascendance migratoire entre catégories, à partir de régressions quantiles. La moyenne et les quantiles sont donc mesurés toutes choses égales par ailleurs au sein des catégories et entre catégories.

Champ : individus nés entre 1972 et 1987, ayant été recensés entre 10 et 18 ans en 1990 ou 1999 en France métropolitaine, résidant en France métropolitaine en 2018 et ayant rempli une déclaration d'impôt sur leurs revenus de 2018.

Lecture : les hommes d'origine sociale favorisée gagnent en moyenne 3 300 euros par mois. À âge, région et type de territoire à l'adolescence et ascendance migratoire comparables, une femme d'origine sociale modeste perçoit 1 500 euros par mois.

Source : France Stratégie, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) – millésime 2019

Graphique 3 – Écart moyen de revenus d'activité femmes/hommes, selon l'origine sociale



Champ : individus nés entre 1972 et 1987, ayant été recensés entre 10 et 18 ans en 1990 ou 1999 en France métropolitaine, résidant en France métropolitaine en 2018 et ayant rempli une déclaration d'impôt sur leurs revenus de 2018.

Lecture : parmi les individus d'origine favorisée, les femmes perçoivent 27 % de moins que les hommes en moyenne, soit un écart de 900 euros mensuels.

Source : France Stratégie, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) – millésime 2019



Un écart de revenus d'activité de 37 % entre origines sociales favorisée et modeste, pour les hommes comme pour les femmes

L'écart moyen de revenu d'activité entre le quart de personnes d'origine favorisée et le quart d'origine modeste s'élève à 37 %, à origine migratoire et territoriale donnée (voir Graphique 4). Cet écart est rigoureusement identique, quel que soit le sexe (femmes d'origine favorisée *versus* modeste ou hommes d'origine favorisée *versus* modeste). L'écart en euros est sensiblement plus important chez les hommes (1 200 euros d'écart en moyenne entre un homme d'origine favorisée par rapport à un homme d'origine modeste), du fait des revenus d'activité plus élevés au sein de cette catégorie.

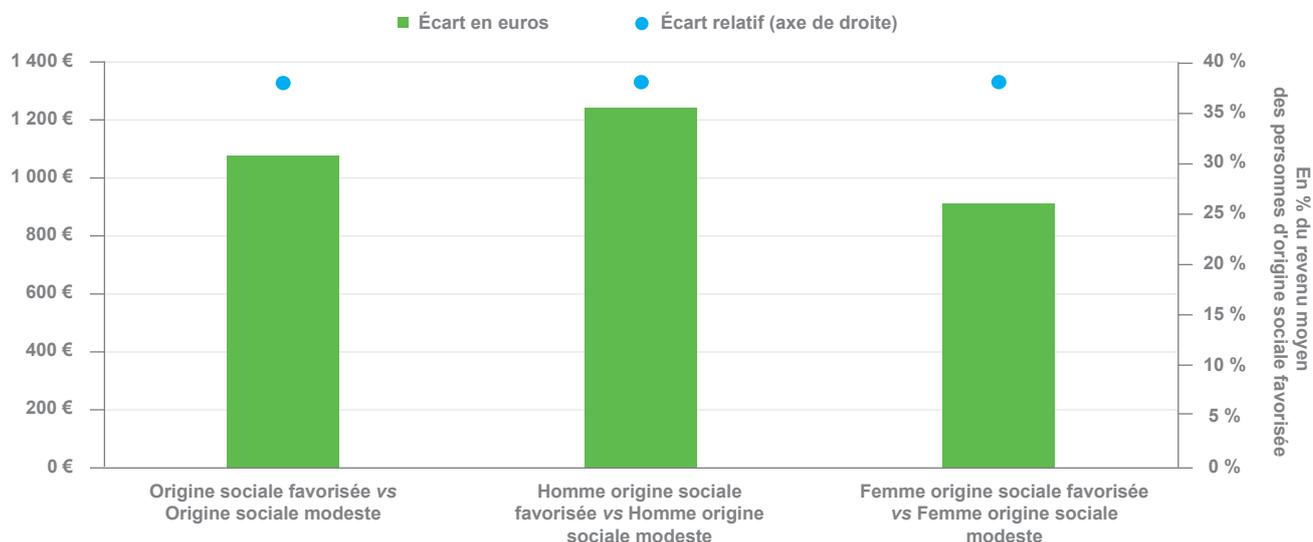
QUEL EST LE RÔLE DU PARCOURS ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DANS LES ÉCARTS DE REVENUS D'ACTIVITÉ ?

À l'instar de nombreux travaux, on cherche à mesurer le rôle joué par le parcours éducatif, l'insertion sur le marché du travail et l'évolution de la carrière professionnelle dans ces écarts de revenus. Pour ce faire, on mobilise l'enquête *Formation et qualification professionnelle (FQP)* sur un échan-

tilon d'individus observés aux mêmes âges que précédemment, mais en 2014 (voir annexe). On se concentre ici sur les deux caractéristiques principales de l'inégalité des chances identifiées préalablement : l'origine sociale et le sexe.

Nous présentons une décomposition des écarts de revenus d'activité entre catégories, à partir d'une analyse dite de « médiation²⁴ ». Le revenu d'activité reflète par définition ce qu'un individu gagne de son travail. Les écarts de revenus entre catégories procèdent donc entièrement de deux facteurs : d'une part, les écarts de participation au marché du travail et d'autre part les écarts de revenus perçus pour ceux qui travaillent. Or ces deux facteurs varient selon le parcours éducatif, les individus plus éduqués ayant un taux de participation au marché du travail et une productivité plus élevés en moyenne. Nous cherchons à déterminer quelle part des écarts de revenus est liée à des différences de parcours éducatif, quelle part provient de différences de situation sur le marché du travail (à parcours éducatif comparable), et quelle part n'est pas expliquée par les variables observées dans l'enquête. Cette méthode ne permet pas d'établir un effet causal sur les écarts, mais elle indique par quels canaux ils transitent.

Graphique 4 – Écart moyen de revenus d'activité entre personnes d'origine favorisée et d'origine modeste, nets des autres caractéristiques familiales et territoriales



Champ : individus nés entre 1972 et 1987, ayant été recensés entre 10 et 18 ans en 1990 ou 1999 en France métropolitaine, résidant en France métropolitaine en 2018 et ayant rempli une déclaration d'impôt sur leurs revenus de 2018.

Lecture : les individus d'origine favorisée perçoivent 38 % de plus en moyenne que les personnes d'origine modeste, soit 1 080 euros mensuels, à origine migratoire et territoriale (région et type de territoire de résidence à l'adolescence) comparables.

Source : France Stratégie, à partir de l'*Échantillon démographique permanent (EDP)* – millésime 2019

24. Cette méthode consiste à distinguer l'effet de l'appartenance à une catégorie A (ici le sexe et l'origine sociale) sur une variable B (ici le revenu d'activité) entre un effet lié à une variable C corrélée à l'appartenance à B (la catégorie de diplôme par exemple) et un effet résiduel. Concrètement, on identifie d'abord les écarts de revenus entre catégories croisant sexe et origine sociale, en tenant compte de l'âge, de l'origine migratoire et de la région de naissance. On ajoute ensuite des variables corrélées aux catégories de sexe et d'origine sociale pour déterminer l'effet propre à chacune de ces variables corrélées. On note que les résultats de la décomposition dépendent de l'ordre dans lequel sont ajoutées les variables corrélées. Dans notre modèle, les variables sont ajoutées dans un ordre correspondant (ou qui essaie de correspondre) à la chronologie du parcours de vie : plus haut diplôme obtenu, accès à une grande école, spécialité du diplôme, situation au regard du marché du travail, temps et quotité de travail, caractéristiques du poste occupé, et enfin région de résidence (voir annexe). Pour une présentation de cette méthode, voir Herbaut E., Barone C., Vallet L.-A. (2022), « [Baccalaureate Tracks and Employment at the End of Education: Contribution of the Educational Pathway and Analysis of Gender Gaps](#) », *Économie et Statistique*, n° 530-31, p. 61-81.

Formule de décomposition : *Écart de revenus d'activité entre « i » et « j » = écart lié au parcours éducatif + écart résiduel sur le marché du travail (à parcours éducatif donné) + écart inexpliqué par les variables observables*

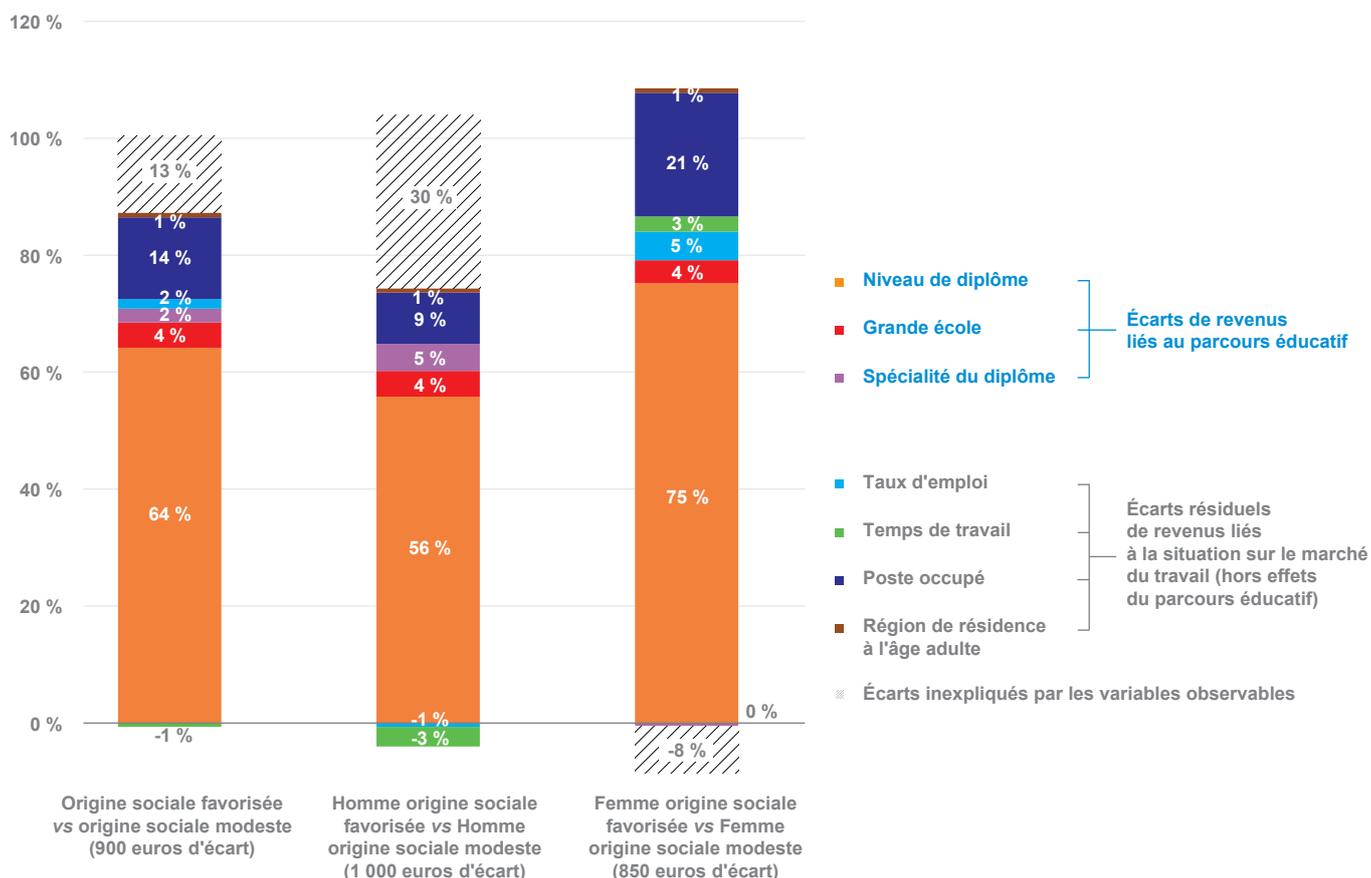
Nous distinguons également plusieurs sous-effets au sein du parcours éducatif (niveau de diplôme, fréquentation d'une grande école, spécialité du diplôme), de la situation professionnelle (taux d'emploi, quotité de travail prévue par le contrat de travail, profession, niveau de qualification du poste, secteur d'activité, taille de l'entreprise, encadrement) et selon la région de résidence. Cette décomposition est présentée à titre indicatif, car l'ampleur des différents sous-effets dépend en partie de l'ordre dans lequel ils sont estimés.

On se concentre dans cette partie sur les écarts selon le sexe et l'origine sociale. Des éclairages sont néanmoins apportés sur les différences selon l'origine migratoire et la région d'origine (voir Encadré 2).

Entre origines sociales, des écarts de revenus liés principalement au parcours éducatif

Entre deux personnes d'origine sociale opposée, les écarts de revenus proviennent à 70 % du parcours éducatif (voir Graphique 5). À parcours éducatif comparable, les différences

Graphique 5 – Décomposition des écarts de revenus entre origines sociales : écarts liés au parcours éducatif versus écarts résiduels et écarts inexpliqués



Note : la dimension « poste occupé » combine la profession, le niveau de qualification du poste, le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, l'exercice d'un encadrement. Ces données diffèrent légèrement de la partie 1 qui mobilise une source différente.

Champ : individus nés et résidant en France métropolitaine, âgés de 31 à 46 ans en 2014.

Lecture : 70 % des écarts de revenus entre personnes d'origine sociale favorisée et d'origine sociale modeste proviennent d'une différence de parcours éducatif. L'effet « poste occupé », c'est-à-dire à parcours éducatif, taux d'emploi et temps de travail comparables, compte pour 14 % des écarts de revenus entre personnes qui ont des origines sociales opposées.

Source : France Stratégie, à partir de l'enquête *Formation et qualification professionnelle* (FQP) 2014-2015



de temps de travail et de poste occupé comptent pour environ 15 %. Enfin, environ 15 % des écarts demeurent inexpliqués par le modèle, et sont dus à des facteurs inobservables dans les données (caractéristiques des entreprises, horaires effectifs de travail, par exemple). Si les personnes d'origine modeste gagnent moins que celles d'origine favorisée, c'est donc avant tout parce que le parcours éducatif de ces dernières leur permet une meilleure insertion dans l'emploi et de meilleurs salaires. Les différences de « rendement » du parcours éducatif jouent également, mais à la marge.

L'effet du parcours éducatif sur les écarts de revenus entre origines sociales passe majoritairement par le niveau de diplôme, sans que les données mobilisées permettent de déterminer à quel moment de la scolarité a lieu cette divergence. L'effet « diplôme » explique à lui seul près des deux tiers de l'écart total de revenus d'activité. L'accès à une grande école et la spécialité du diplôme ne jouent qu'à la marge (entre 4 % et 2 %).

À parcours éducatif donné, les différences observées sur le marché du travail sont beaucoup moins déterminantes que le parcours éducatif. Cela atteste du rôle important de l'éducation dans la production des inégalités de revenus. Environ 14 % de l'écart de revenus s'explique par des différences de poste occupé (une fois pris en compte le temps de travail et le taux d'emploi). Les autres variables sont négligeables.

Les analyses de l'écart de revenus entre origines sociales aboutissent peu ou prou aux mêmes conclusions, quel que soit le sexe. Le parcours éducatif se taille la part du lion : il explique 79 % des écarts entre les femmes d'origine favorisée et d'origine modeste, 65 % parmi les hommes. Les écarts entre femmes d'origine sociale différente sont davantage liés au poste de travail que pour les hommes (21 % contre 9 % pour les hommes), et au taux d'emploi (5 % contre 0 %). À parcours éducatif comparable, les femmes d'origine modeste participent moins au marché du travail que leurs homologues d'origine favorisée et elles occupent moins souvent les postes les plus valorisés. Cela renvoie par exemple au niveau de qualification du poste occupé, au secteur d'activité ou à la taille de l'entreprise dans laquelle elles travaillent. Le modèle explique la totalité des écarts de revenus parmi les femmes, alors qu'une partie importante (30 %) reste inexpliquée pour les hommes.

L'analyse des écarts entre origines sociales met en évidence le rôle majeur du diplôme. On rappelle à ce titre qu'au sein de notre échantillon issu de l'enquête FQP, le taux de diplômés du supérieur est près de 50 points plus élevé parmi les personnes issues d'une famille favorisée plutôt que modeste (75 % contre 26 %).

Entre hommes et femmes, des situations professionnelles différentes et des écarts inexpliqués importants

Les femmes sont plus diplômées que les hommes, mais dans des filières moins favorables en termes de revenu. Au final, ces deux effets se compensent, et les écarts de revenus d'activité entre les hommes et les femmes n'apparaissent pas liés au parcours scolaire (voir Graphique 6 page suivante). L'avantage des femmes sur les hommes en termes de diplôme contribue à réduire l'écart de revenus vis-à-vis des hommes (d'où une contribution négative de -21 % à l'écart de revenus²⁵), mais il est en partie contrebalancé par l'orientation des femmes dans des spécialités à rendement relativement faible sur le marché du travail (10 %). L'effet des autres variables éducatives est négligeable. Au total, les variables éducatives sont légèrement en faveur des femmes (-9 %).

Pour comprendre l'origine des écarts entre hommes et femmes, l'explication est donc à chercher ailleurs que dans le parcours éducatif. À parcours éducatif donné, environ 45 % des écarts de revenus d'activité sont liés à des situations différentes sur le marché du travail. À caractéristiques éducatives comparables, les femmes sont plus souvent à temps partiel, ce qui compte pour 24 % des écarts de revenus²⁶, sont moins en emploi (6 % de l'écart total) et occupent un poste moins bien rémunéré (13 % de l'écart total).

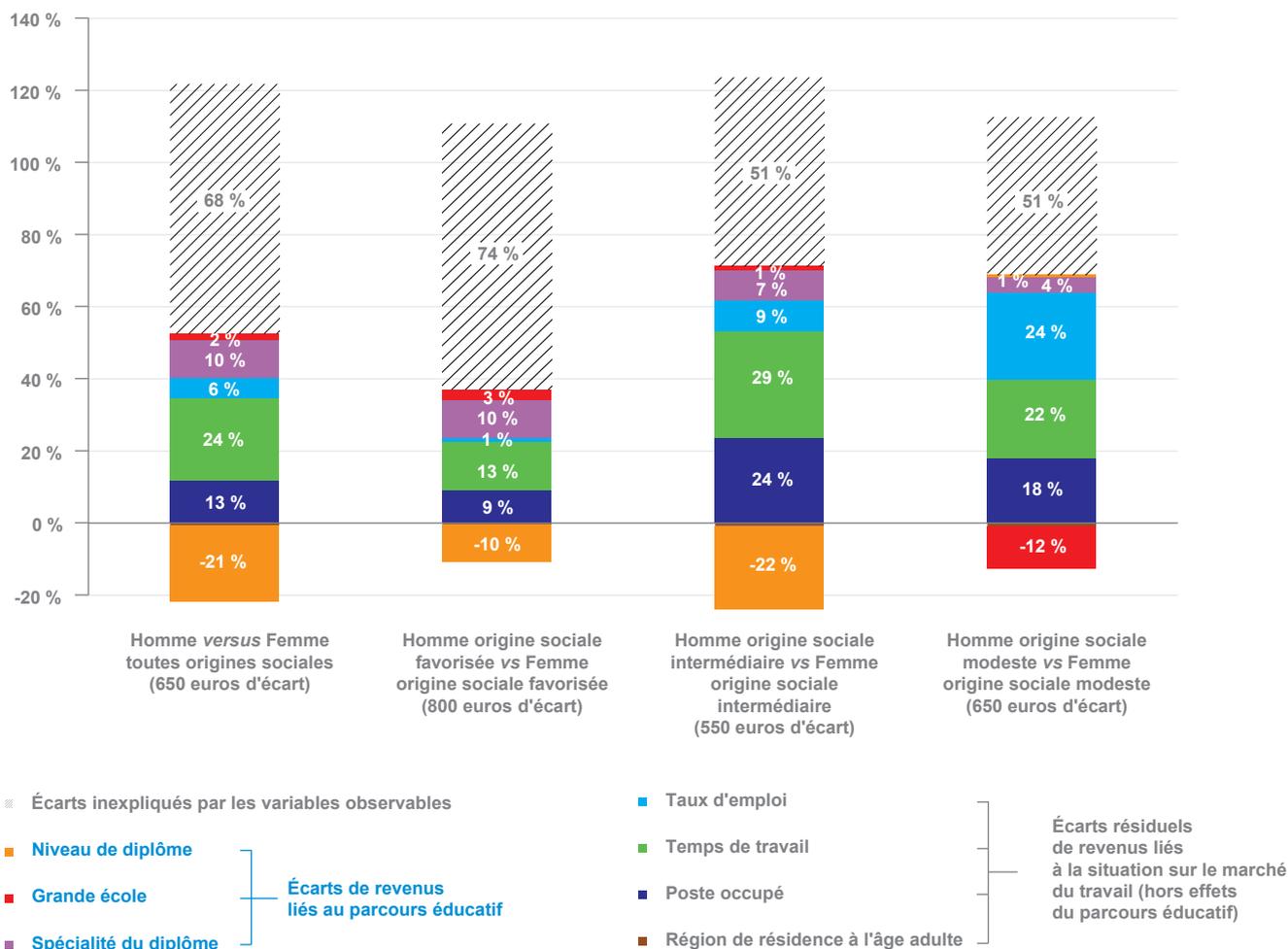
Néanmoins, une fois considéré le parcours éducatif et professionnel des hommes et des femmes, 68 % des écarts de revenus d'activité restent inexpliqués par notre modèle. Cela signifie que les écarts transitent par d'autres effets, inobservables dans les données, comme les caractéristiques des entreprises où les hommes et les femmes travaillent, ou des comportements différenciés des employeurs et des salariés, liés notamment à la maternité²⁷.

25. Autrement dit, toutes choses égales par ailleurs, l'écart de revenus entre sexes serait plus élevé de 21 % si les hommes et les femmes avaient en moyenne le même niveau de diplôme.

26. On rappelle que l'effet du temps partiel sur les écarts de revenus d'activité est ici mesuré à parcours éducatif donné. Il ne doit pas être interprété comme l'effet total du temps partiel, dont une partie est incluse dans les effets « parcours éducatif ». Par ailleurs, contrairement à la plupart des études portant sur les écarts entre hommes et femmes, on tient compte ici de toutes les personnes, qu'elles aient ou non perçu un revenu d'activité. Lorsque l'on régresse le revenu d'activité uniquement sur les variables de situation sur le marché du travail, le temps de travail explique environ 30 % des écarts de revenus d'activité entre les hommes et femmes de l'échantillon.

27. Une partie de l'écart inexpliqué peut tenir à l'imperfection des données mobilisées. En effet, on regarde un revenu d'activité annuel que l'on compare à une situation d'activité et un poste observés ponctuellement au moment de l'enquête. L'étude de l'Insee susmentionnée (Godet, 2023), qui tient compte des caractéristiques de chaque employeur, et du temps de travail effectif, parvient à expliquer 83 % de l'écart entre femmes et hommes, et conclut que l'inexpliqué est égal à 4 % du salaire.

Graphique 6 – Décomposition des écarts de revenus entre femmes et hommes : écarts liés au parcours éducatif versus écarts résiduels et écarts inexpliqués



Note : la dimension « poste occupé » combine la profession, le niveau de qualification du poste, le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, l'exercice d'un encadrement. Ces données diffèrent légèrement de la partie 1 qui mobilise une source différente.

Champ : individus nés et résidant en France métropolitaine, âgés de 32 à 46 ans en 2014.

Lecture : 6 % des écarts de revenus d'activité entre hommes et femmes proviennent d'écarts de taux d'emploi à parcours éducatif donné (plus haut diplôme détenu, accès aux grandes écoles et spécialité du diplôme). Au total, 68 % des écarts sont inexpliqués par ces caractéristiques observables.

Source : France Stratégie, à partir de l'enquête *Formation et qualification professionnelle* (FQP) 2014-2015

Quelle que soit l'origine sociale, le rôle du parcours éducatif pris dans son ensemble est trop faible pour expliquer les écarts de revenus d'activité entre hommes et femmes. L'effet de la spécialité du diplôme est d'ampleur similaire à origine sociale donnée (entre 4 % et 10 %). Les différences de situations professionnelles sont beaucoup plus explicatives parmi les individus d'origine sociale intermédiaire et modeste. En particulier, l'effet taux d'emploi est déterminant parmi les personnes d'origine modeste (un quart des écarts entre hommes et femmes), comme l'effet temps de travail (22 %). Parmi les individus d'origine favorisée, les trois quarts des

écarts entre hommes et femmes demeurent inexpliqués. À poste donné, les premiers sont beaucoup mieux rémunérés. Cela traduit en partie l'hétérogénéité de rémunération des emplois à haute qualification, dont le présent modèle ne peut pas tenir compte.

Tout comme les écarts d'accès à l'emploi, de temps de travail et de poste occupé, les écarts inexpliqués de revenus entre hommes et femmes sont en partie dus à des discriminations (directes ou indirectes) et à l'effet de la naissance des enfants. Sur ce point, la littérature insiste sur l'effet de l'arrivée des enfants sur la situation des femmes



Encadré 3 – D’où viennent les écarts de revenus selon l’ascendance migratoire et la région d’origine ?

Nous présentons ici la décomposition des effets de l’origine migratoire et de la région d’origine selon la méthode de médiation décrite précédemment. Faute de disposer d’un échantillon de taille suffisante dans l’enquête FQP, l’effet n’est pas distingué selon le sexe.

Parmi les individus d’origine modeste, l’écart de revenus entre personnes sans ascendance migratoire et celles ayant au moins un parent immigré d’Afrique ne s’explique qu’à la marge par le parcours éducatif (voir Graphique en annexe). L’écart est essentiellement dû à un taux d’emploi moindre (87 % de l’écart total) et à l’écart inexpliqué par le parcours éducatif et professionnel. Ces deux effets ren-

voient au moins en partie à des comportements de discriminations, comme l’ont montré de nombreux travaux²⁸.

Parmi les personnes d’origine favorisée, l’écart entre les personnes nées sur le territoire francilien versus une des deux régions les plus pauvres de France est lié au type de poste occupé (environ un quart de l’écart observé) et à la région de résidence à l’âge adulte (43 %), mais très peu au parcours éducatif (voir Graphique en annexe). Parmi les personnes d’origine modeste, l’écart entre régions d’origine passe également par le taux d’emploi (21 % de l’écart de revenus) et la région de résidence (32 %). Le surcroît de revenus tient surtout au fait que la plupart de ceux qui sont nés en Île-de-France y résident toujours à l’âge adulte et bénéficient de conditions de rémunération plus favorables, toutes choses égales par ailleurs²⁹.

dans le marché du travail : taux d’activité plus faible, postes moins bien rémunérés, autres canaux non mesurables. On peut penser, par exemple, au fait que les entreprises rémunèrent davantage les salariés disponibles à certaines heures ou pouvant travailler plus longtemps dans la journée³⁰.

Dans quelle mesure les écarts de revenus entre hommes et femmes constatés dans nos données sont-ils attribuables à l’arrivée des enfants ? L’effet « enfants » explique-t-il également les écarts entre les origines sociales ?

La naissance des enfants augmente fortement les écarts de revenus entre sexes et marginalement entre origines sociales

On sait que la naissance des enfants continue d’affecter davantage l’activité des mères que celle des pères³¹. À l’arrivée des enfants, elles réduisent leur activité, s’orientent vers des entreprises ou des carrières compatibles avec la prise en charge des enfants, ce qui aboutit au fait qu’elles sont souvent moins bien rémunérées. Selon un travail novateur réalisé sur des données danoises³²,

les femmes danoises subissent une baisse de leur revenu d’activité de 25 % du fait de la naissance des enfants, quand les hommes danois ne voient pas leur revenu évoluer significativement. Selon cette étude, 80 % des écarts de revenus d’activité entre les hommes et femmes danois des générations récentes seraient attribuables à la naissance des enfants³³.

À partir de l’EDP, on estime l’effet de la naissance des enfants sur le revenu des hommes et des femmes, selon l’origine sociale. Nous adoptons une méthodologie très proche de l’étude danoise, qui consiste à observer sur plusieurs années des individus qui ont eu des enfants sur la période 2013-2016 pour estimer l’effet causal de l’arrivée de l’enfant (voir Encadré 3). Selon nos estimations, l’arrivée des enfants fait baisser le revenu d’activité des femmes de l’ordre de 20 % cinq ans après leur naissance (voir Graphique 7-b). Pour les hommes, on ne trouve pas d’effet significatif (voir Graphique 7-a). Ces résultats sont proches de ceux obtenus pour la France sur le seul champ des salariés³⁴ et du même ordre de grandeur que ceux obtenus au Danemark.

28. Voir Bon-Maury G., Bruneau C., Dherbécourt C., Diallo A., Flamand J., Gilles C. et Trannoy C. (2016), *Le coût économique des discriminations*, Rapport, France Stratégie, septembre. Pour une synthèse de ces travaux, voir Boutchenik B. et Lê J. (2017), « Les descendants d’immigrés maghrébins : des difficultés d’accès à l’emploi et aux salaires les plus élevés », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », p. 21-31, juillet.

29. Voir Dherbécourt C. et Kenedi G. (2020), « Quelle influence du lieu d’origine sur le niveau de vie ? », *La Note d’analyse*, France Stratégie, n° 91, juin, pour une analyse plus détaillée de l’effet de la région d’origine sur les revenus à l’âge adulte.

30. Goldin C., Pekkala Kerr S. et Olivetti C. (2022), « When the kids grow up: Women’s employment and earnings across the family cycle », Working Paper, NBER, n° 30323, août. Card D., Cardoso A. R. et Kline P. (2016) « Bargaining, sorting, and the gender wage gap: Quantifying the impact of firms on the relative pay of women », *The Quarterly Journal of Economics*, 131(2), p. 633-686.

31. Roussel P. (2022), « Femmes et hommes : une lente décre des inégalités », in *Femmes et hommes, l’égalité en question*, coll. « Insee Références », mars, p. 9-34.

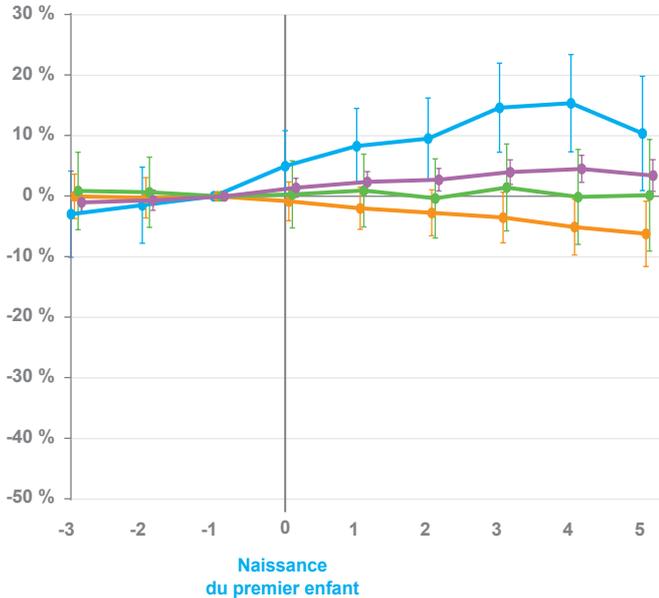
32. Kleven H., Landais C. et Egholt Sogaard J. (2019), « Children and Gender Inequality: Evidence from Denmark », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 11, n° 4, p. 181-209.

33. Cette proportion tient compte uniquement de l’effet causal de l’arrivée des enfants sur le revenu, mais ne tient pas compte de l’effet « ex ante », à savoir l’effet de l’anticipation de la naissance des enfants sur les choix en termes d’études et d’orientation professionnelle ou sectorielle.

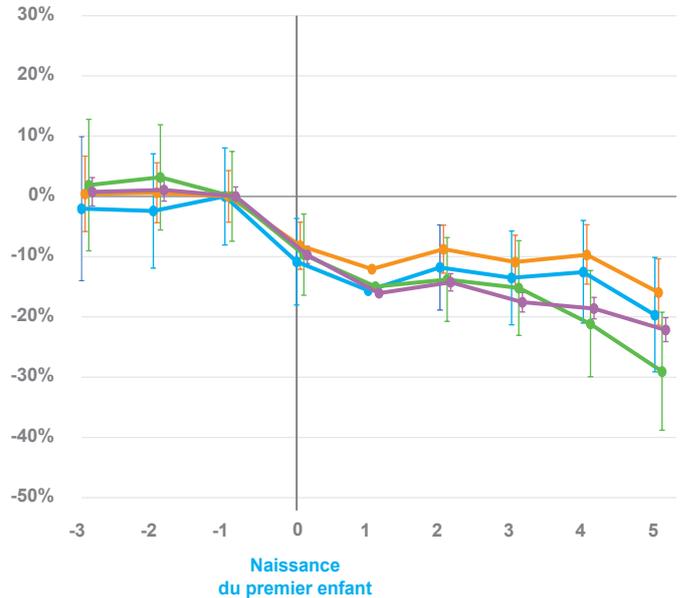
34. Meurs D. et Pora P. (2019), « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France : une lente convergence freinée par les maternités », *Économie et Statistique*, n° 510-511-512, décembre.

Graphique 7 – Pénalité de revenus d'activité liée à la naissance des enfants, selon le sexe et l'origine sociale

A. Hommes



B. Femmes



— Origine sociale favorisée — Origine sociale intermédiaire — Origine sociale modeste — Ensemble

Champ : l'échantillon rassemble tous les individus EDP âgés de 25 à 35 ans en 2010 (nés entre 1975 et 1985) ayant rempli des déclarations de revenus pour les années 2010 à 2018, et ayant eu leur premier enfant en 2013, 2014, 2015 ou 2016, soit 46 000 individus. Les données par origine sociale portent sur le sous-échantillon d'individus qui ont été recensés entre 10 et 18 ans en 1990 ou 1999, environ 10 000 individus EDP nés en octobre uniquement.

Lecture : cinq ans après la naissance de leur premier enfant, le revenu d'activité des femmes est inférieur de 20 % à celui qu'elles percevraient si elles n'avaient pas eu d'enfant.

Source : France Stratégie, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) – millésime 2019

Comme précisé dans l'étude de Kleven *et al.*³⁵, l'effet « enfant » obtenu à partir de l'*event study* ne saurait être interprété comme l'effet de la naissance du premier enfant, mais bien comme l'effet cumulé du nombre total d'enfants. À partir de cet effet, il est possible d'estimer la part de l'écart de revenus entre hommes et femmes liée à l'arrivée des enfants. En considérant un effet « enfant » de moins 20 % sur les mères et de plus 2 % pour les pères, la naissance des enfants explique près de 60 % des écarts entre hommes et femmes (les femmes gagneraient environ 10 % de moins que les hommes en l'absence d'enfant contre environ 25 % dans l'échantillon). Si l'on se restreint aux femmes âgées de 38 à 46 ans, qui sont plus nombreuses à avoir au moins un enfant, l'effet enfant compte pour 70 % de l'écart entre hommes et femmes³⁶.

Les écarts de revenus d'activité entre personnes d'origine sociale différente augmentent également à l'arrivée des enfants, mais de façon plus mesurée. Le revenu d'activité des mères d'origine favorisée baisse moins que celui des mères d'origine modeste. Du côté des hommes, si le revenu d'activité des pères d'origine sociale modeste ne varie pas cinq ans après la naissance du premier enfant, celui des pères d'origine sociale favorisée augmente de l'ordre de 10 %. Leur revenu augmente également avant la naissance, ce qui peut signaler une capacité plus importante des pères d'origine sociale favorisée à augmenter leur investissement professionnel en prévision ou à la suite de cet événement. On constate un écart léger non significatif d'un point de vue statistique (du fait de la taille de nos échantillons) entre le taux d'évolution du revenu d'activité des pères et des mères d'origine sociale favorisée par rapport à leurs homologues d'origine modeste.

35. Kleven H., Landais C. et Egholt Sogaard J., *op. cit.*

36. Nous faisons ici l'hypothèse qu'au bout de cinq ans, l'effet « enfant » n'augmente plus, conformément aux données de l'étude danoise portant sur une période de temps deux fois plus longue que la nôtre.



Encadré 4 – Comment estimer l'effet causal de la naissance des enfants sur le revenu d'activité ?

L'évent study, dont on présente les résultats dans le Graphique 7, consiste à comparer entre eux des individus ayant vécu le même événement, à des moments différents de leur existence. L'effet de l'événement est causal sous l'hypothèse que le moment de l'événement est exogène pour l'individu, ce qui apparaît comme une hypothèse vraisemblable dans le cas des naissances.

L'échantillon est constitué d'individus nés entre 1975 et 1985, ayant déclaré leurs revenus pour les années 2010 à 2018. Ces individus sont âgés de 25 à 35 ans en 2010 et de 33 à 43 ans en 2018. L'analyse porte sur les individus

ayant eu un premier enfant en 2013, 2014, 2015 ou 2016, identifiés grâce aux données de l'état civil de l'EDP, qu'ils aient ou non eu d'autres enfants sur la même période. Cette restriction permet de suivre l'évolution des revenus avant et après la naissance de l'enfant, condition préalable à l'évent study.

Les Graphiques 7-a et 7-b présentent les coefficients de régression associés à la distance t à l'année de naissance du premier enfant, à l'âge de l'individu et année de perception des revenus donnés. Comme dans l'étude de Kleven et al.³⁷, les coefficients sont exprimés en pourcentage du revenu moyen qui aurait été observé à défaut d'enfant, à t années de distance de la naissance.

CONCLUSION

Ce travail éclaire les politiques publiques de lutte contre l'inégalité des chances sur deux points principaux. D'une part, parmi les quatre caractéristiques « héritées » par les individus, l'origine sociale est de loin celle qui a le plus d'effet sur les écarts de revenus à l'âge adulte. Le sexe arrive toujours en deuxième position, en dépit de la baisse tendancielle des écarts de revenus entre femmes et hommes. Le territoire où l'on grandit et, surtout, l'ascendance migratoire jouent un rôle plus limité sur le revenu. D'autre part, pour chacune des deux caractéristiques influençant le plus le revenu à l'âge adulte – origine sociale et sexe –, un canal spécifique est à l'œuvre. Si les écarts entre origines sociales sont avant tout liés à des parcours éducatifs différents, les écarts entre hommes et femmes sont davantage le fait de leur situation sur le marché du travail (temps partiel, inactivité, poste occupé, etc.), à parcours éducatif équivalent. L'arrivée des enfants a ainsi un effet très important sur le revenu des femmes, quelle que soit leur origine sociale.

Les différents facteurs d'inégalité des chances étudiés n'exercent pas la même influence sur le revenu et ils peuvent se cumuler. Les hommes d'origine favorisée perçoivent en moyenne le double des femmes d'origine modeste. Pour autant, s'il y a inégalité des chances, il n'y a pas déterminisme : les caractéristiques héritées sont de faibles prédicteurs du revenu des individus.

Mots clés : origine sociale, sexe, revenu d'activité, éducation, marché du travail, inégalité des chances

Les auteurs remercient Étienne Fize pour son aide sur l'évent study, ainsi qu'Hélène Périvier, Antoine Math, Marie Duru-Bellat et Mickaël Sicsic pour leurs remarques pertinentes.

37. Kleven H., Landais C. et Egholt Sogaard J., *op. cit.*

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@strategie_Gouv](https://twitter.com/strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)



Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ;
directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint ;
secrétariat de rédaction : Eléonore Hermand, Valérie Senné ;
dépôt légal : avril 2023 - N° ISSN 2556-6059 ;

contact presse : Matthias Le Fur,
directeur du service Édition-Communication-Événements,
01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

Institution autonome placée auprès de la Première ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.